

N° 44

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE MARDI 30 AVRIL 1974

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Fairweather, du Comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires, présente le troisième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

En étudiant ses attributions permanentes relatives à l'étude et à la vérification des textes réglementaires, le Comité a remarqué le grand nombre des textes qui ont été publiés après l'entrée en vigueur de la Loi sur les textes réglementaires et qui feront l'objet de recherches approfondies.

C'est pourquoi le Comité recommande que l'autorité lui soit donnée de s'assurer des services supplémentaires d'un personnel de recherche juridique et de bureau, y compris l'affectation ou la mise en disponibilité de personnes ou de services, dont le Comité peut avoir besoin pour remplir son mandat, selon les tarifs et les modalités établis par les coprésidents.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicule n° 2*) est déposé.

(Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 12 aux Journaux).

M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Avis de motion des voies et moyens concernant l'exportation du pétrole du Canada. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 292-1/310A).

M. Atkey, appuyé par M. Bell, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-283, Loi modifiant la Loi sur les prisons et les maisons de correction, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill C-27, Loi visant à faciliter le déplacement des lignes de chemin de fer ou l'itinéraire du trafic ferroviaire dans des zones urbaines et à fournir une aide financière en vue de l'exécution de travaux pour la protection, la sécurité et la commodité du public aux croisements de chemin de fer, est étudié de nouveau en Comité plénier.

La Chambre poursuit sa séance en Comité;

A cinq heures de l'après-midi, M. l'Orateur reprend le fauteuil.